



**Comité des finances et de la vérification
Rapport de 2007-2008 à l'assemblée générale annuelle**

Septembre 2008

Présenté par
Sylvia Teasdale, Université Bishop
Trésorière et présidente, Comité des finances et de la vérification

Mandat

Le Comité des finances et de la vérification a pour mandat d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses fonctions de surveillance et, à cette fin, il examine et fait des recommandations au Conseil sur les points suivants :

- l'information financière, y compris les états financiers vérifiés, qui seront présentés au Conseil d'administration et à d'autres parties intéressées;
- les plans financiers stratégiques et le budget de fonctionnement annuel;
- les systèmes de contrôle internes;
- les processus de vérification interne;
- les activités de gestion des placements.

Composition du comité en 2007-2008

Les membres du Comité des finances et de la vérification sont nommés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des mises en candidature. Au cours de la présente année, la composition du comité a été révisée et approuvée par le Conseil d'administration. Cette mesure a été prise compte tenu de la charge de travail, de même que de l'expertise exigée de ses membres, en particulier à la lumière de la complexité croissante de la réglementation et des exigences en matière de présentation de l'information que doit respecter le RCDR. Une autre personne en provenance de l'extérieur, c'est-à-dire d'un établissement membre du RCDR, a été ajouté au comité.

La composition du comité doit être la suivante :

- 3 membres du Conseil d'administration (le trésorier + 2 autres membres du Conseil);
- 3 membres d'établissement membres du RCDR qui apportent une connaissance et une expertise financière supplémentaire.

Voici la liste des membres actuels¹ du Comité des finances et de la vérification :

- Sylvia Teasdale, Université Bishop (présidente et trésorière)
- Christopher Callbeck, vice-président adjoint, Services et financiers et administratifs, Université du Nouveau-Brunswick, Saint John
- Gayle Gorrill, vice-présidente, Finances et exploitation, Université de Victoria
- Lucie Mercier-Gauthier, Université d'Ottawa
- Deux postes sont encore vacants au comité :
 1. un poste relevant du Conseil d'administration – une recommandation doit être faite par le Comité des mises en candidature et approuvée par le Conseil d'administration au début de l'automne;
 2. un poste occupé par une personne de l'extérieur – les appels de candidatures doivent être faits par le Comité des mises en candidature et la nomination doit être approuvée par le Conseil d'administration au début de l'automne.
- Bethany Tory, directrice des opérations du RCDR, sert de personne-ressource au comité.

Réalisations en 2007-2008

1. *Vérification de l'exercice 2006-2007 et planification de la vérification de l'exercice 2007-2008*

À leur réunion du 4 juin 2007, les membres du Comité des finances et de la vérification ont examiné le projet d'états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 de même que le rapport qui lui a été présenté par Deloitte. Le Comité a convenu qu'il pouvait présenter pour adoption au Conseil d'administration à sa réunion du 18 juin 2007 le projet d'états financiers vérifiés.

Après avoir été approuvés par le Conseil d'administration, les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 ont été inclus dans le rapport annuel déposé à l'assemblée générale annuelle à Toronto le 25 septembre 2007 et diffusé sur le site Web du RCDR.

À ce moment-là, le Comité des finances et de la vérification a recommandé au Conseil d'administration que Deloitte & Touche s.r.l. soit encore le vérificateur du RCDR pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. La décision du Conseil au sujet de cette motion a été présentée aux membres du RCDR à l'assemblée générale annuelle de 2007 et a été adoptée.

Comme volet complémentaire du processus de vérification, le Comité des finances et de la vérification a examiné le projet de rapport de gestion préparé par la direction du RCDR et devant accompagner les états financiers vérifiés. Le rapport de gestion vise à

¹ Michael McAdam, de l'Université de Calgary, a été membre jusqu'en novembre 2007; Carolynne Presser, de l'Université du Manitoba, a été membre jusqu'en juin 2008.



offrir aux membres des renseignements supplémentaires au sujet de la situation financière du RCDR.

À sa réunion du 14 janvier 2008, le Comité des finances et de la vérification a commencé à planifier les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. Le comité s'est réuni avec des vérificateurs de Deloitte & Touche s.r.l. pour examiner la note intitulée « Étendue de la vérification de 2008 » qui contient des renseignements sur le processus de vérification, la description des rôles en matière de présentation de l'information, la méthode de vérification prévue et l'équipe de vérification.

2. Vérification des retenues d'impôt des non-résidents

Le RCDR a été informé le 4 septembre 2007 qu'il avait été choisi par l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour faire l'objet d'une vérification des retenues d'impôt des non-résidents. La direction du RCDR a consulté un spécialiste de l'impôt international parmi les vérificateurs de Deloitte & Touche s.r.l. et a compté sur l'expertise des membres du Comité des finances et de la vérification tout au long du processus de vérification.

Un document de vérification a été transmis au service de vérification des non-résidents dans les délais prévus et, le 8 janvier 2008, le RCDR a été informé par écrit par les vérificateurs de l'ARC que la vérification était terminée et qu'aucun rajustement n'était nécessaire.

3. Processus budgétaire de l'exercice 2008-2009

À sa réunion par téléconférence le 21 février 2008, le Comité des finances et de la vérification a examiné un projet de budget pour l'exercice 2008-2009. Il a constaté que le document porte sur le budget courant du RCDR seulement et qu'un budget distinct pour le projet relatif à la FCI, déjà approuvé par la FCI et qui n'a donc pas à être approuvé par le Conseil d'administration du RCDR, sera administré par le RCDR. L'administration financière des fonds du projet relatif à la FCI fait l'objet d'une entente officielle entre l'Université d'Ottawa et le RCDR. Cette « entente administrative » a été dûment signée par toutes les parties en juin 2007.

Le comité a recommandé que le projet de budget pour l'exercice 2008-2009 soit présenté au Conseil d'administration pour approbation à sa réunion du 19 mars 2008.

4. Élaboration des politiques financières

Les politiques ci-après doivent être examinées par le Comité des finances et de la vérification qui détermine si des modifications sont nécessaires. Le Comité les a examinées à sa réunion du 14 janvier 2008 et les modifications (le cas échéant) exigeaient le consentement écrit du Conseil d'administration pour être approuvées :

- Politique relative au change
- Énoncé de politique sur les placements



- Politique sur les frais de voyage
- Politique sur les achats
- Politique sur les contributions pour les conférences
- Politique sur les facilités de crédit pour les dépenses de fonctionnement

Au cours de l'examen annuel des politiques, le Comité des finances et de la vérification a examiné les problèmes importants de rapprochement des comptes ainsi que de transparence et de communication qui se posent lorsque le RCDR facture d'avance les coûts des licences aux membres à un taux de change qui peut être plus élevé ou plus bas que le taux courant lorsque RCDR paie le fournisseur plus tard. Les membres du comité ont été mis au courant des difficultés de gestion financière de l'organisation et ont examiné diverses possibilités pour régler ces problèmes, notamment la facturation des membres en dollars américains et l'utilisation de contrats à terme.

Par la suite, des modifications ont été apportées à la Politique relative au change pour permettre l'utilisation de contrats à terme pour les paiements des accords de licence aux fournisseurs. Ces changements n'ont pas été apportés pour optimiser les gains provenant du taux de change des devises ou pour participer à des activités de couverture (*hedging*), mais pour offrir le moyen le plus efficace de réduire le risque de fluctuation des devises, accroître la prévisibilité pour les membres et éliminer les problèmes administratifs dans le contexte administratif actuel.

Le Conseil d'administration a approuvé cette modification de la Politique relative au change à sa réunion du 18 juin 2008.

5. *Analyse de la TPS et observation de la loi dans le cadre du projet ICN*

Les établissements participants ont reçu une facture en mars 2008 pour leurs contributions de la première année au projet ICN. Les factures envoyées aux établissements participants ont été produites compte tenu de la contribution de chacun selon ce qui figure dans l'entente entre les établissements. Les répercussions possibles en matière de TPS ont été portées à l'attention du RCDR peu après l'envoi des factures et, pour ces factures, la TPS a été appliquée à la contribution des établissements, mais non à la contribution des provinces, à la suite de consultations préalables avec l'Université d'Ottawa et de discussions avec la FCI au sujet des exigences en matière de présentation de l'information.

Le RCDR a consulté Deloitte au sujet de la TPS et a appris que, si Deloitte déterminait que la TPS s'applique également aux contributions provinciales et fédérales, il devrait inclure la TPS dans les prochaines factures afin qu'elles soient comprises dans la contribution convenue de tous les partenaires. Cette mesure n'aurait pas d'effet sur la viabilité du projet ni ne modifierait les engagements financiers totaux des participants.

Après avoir fait la recherche et l'analyse nécessaires, Deloitte a présenté une opinion selon laquelle tous les montants reçus par le RCDR, y compris les fonds fédéraux de la FCI et les fonds provinciaux, doivent être pris en compte dans la fourniture aux établissements par le RCDR pour l'exécution du projet ICN. Par conséquent, le RCDR



a rajusté les premières factures (à partir de mars 2008) compte tenu de ces changements et a envoyé des factures corrigées pour les contributions de la première année en août 2008.

Il est important de signaler que, bien qu'une autre facture ait été envoyée aux membres participants, le total des paiements de chaque membre n'a pas dépassé la contribution convenue de chacun telle qu'elle figure dans l'entente entre les établissements une fois que la remise pour éducation de la TPS a été demandée par les participants..

Objectifs pour 2008-2009

1. Continuer de surveiller attentivement les modifications de la Politique relative au change en ce qui concerne l'utilisation de contrats à terme dans la gestion du taux de change des devises et simplifier les opérations à la fois pour le RCDR et les membres.
2. Entreprendre l'évaluation et l'analyse des activités de gestion du risque actuellement en place et apporter des changements au processus au besoin.
3. Examiner les plans financiers à long terme en ce qui touche les revenus d'intérêts, les fonds propres non répartis et le fonds de réserve établi.
4. Harmoniser les activités, les processus et les méthodes en usage pour favoriser la réalisation du plan stratégique.

